



Distribution: Générale

Date: 14 janvier 2016

Original: Anglais

* Nouvelle parution pour raisons techniques

Point 10 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2016/10*

Questions d'administration et de gestion

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Projet de décision **

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2016/10*).

Corps commun d'inspection

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies et a pour mission d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organismes participants sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM y participe en vertu de ses liens statutaires avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.

** Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. N. Nelson
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
tél.: 066513-6410

M. R. Van der Zee
Directeur adjoint
tél.: 066513-2544

Rapports du Corps commun d'inspection appelant une action du PAM

3. Depuis la présentation au Conseil du dernier rapport annuel en date sur les recommandations formulées par le CCI (WFP/EB.1/2015/10), ce dernier a publié cinq rapports appelant une action du PAM. Les rapports sont disponibles en anglais, en arabe, en espagnol et en français sur le site Web du CCI à l'adresse suivante: www.unjiu.org.
4. Les rapports et les notes du CCI ci-après contiennent de nouvelles recommandations auxquelles le PAM doit donner suite:
 - i) "Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2014/6)
 - ii) "Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies" (JIU/REP/2014/8)
 - iii) "Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies" (JIU/REP/2014/9)
 - iv) "Évaluation de l'intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent par les organismes du système des Nations Unies" (JIU/REP/2015/1)
 - v) "Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2015/5)
5. L'annexe I présente les 36 nouvelles recommandations issues des cinq rapports du CCI publiés depuis le dernier rapport communiqué au Conseil, ainsi que les réponses du PAM et les suites données par celui-ci.
6. On trouvera à l'annexe II un point sur l'état d'application de 18 recommandations précédemment portées à l'attention du Conseil.
7. L'annexe III fait le point sur les cinq recommandations issues des notes transmises par le CCI, nouvelles ou déjà soumises au Conseil. Les rapports sont présentés aux chefs de secrétariat et contiennent des recommandations appelant des mesures tout à la fois des directions et des organes délibérants des organismes concernés, tandis que les notes sont soumises uniquement à l'attention des premières et ne nécessitent aucun suivi de la part des seconds. Cependant, conformément à la pratique en vigueur au PAM consistant à communiquer les informations au Conseil, les réponses aux notes du CCI figurent elles aussi dans cette annexe.
8. La suite donnée aux recommandations a permis de clore le dossier de 40 d'entre elles, comme indiqué aux annexes I, II et III (voir le tableau 1).

TABLEAU 1: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Année du programme de travail du CCI	Close	Acceptée, en cours d'application	À l'étude	Total
2008	1	1	0	2
2010	1	3	0	4
2011	4	2	0	6
2013	0	5	0	5
2014	29	6	1	36
2015	5	1	0	6
TOTAL	40	18	1	59

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/6 Rec. 2	Fonction d'évaluation	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient adopter une approche équilibrée vis-à-vis de la finalité de l'évaluation en vue de renforcer l'obligation redditionnelle et de faire en sorte que les organismes soient axés sur l'apprentissage et disposent des dispositifs appropriés pour favoriser l'innovation, la prise de risques et la prise en compte de perspectives pluridisciplinaires.	Acceptée	Appliquée	Clos	La politique d'évaluation du PAM pour 2016-2021 approuvée à la deuxième session ordinaire de 2015, réaffirme la double finalité de l'évaluation en matière d'obligation redditionnelle et d'apprentissage. Cette politique permet également de clarifier et de renforcer les mesures d'incitation, les rôles et les responsabilités connexes. La réflexion, les comportements et les systèmes évaluatifs dans la culture de l'obligation redditionnelle et de l'apprentissage du PAM devraient appuyer l'action que celui-ci mène pour éliminer la faim dans le monde.
2014/6 Rec. 3	Fonction d'évaluation	Les organes délibérants devraient demander aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'élaborer, pour le financement de leurs fonctions d'évaluation respectives, des cadres budgétaires détaillés et des plans d'allocation des ressources, compte tenu du coût que représente le maintien d'une fonction d'évaluation efficace et viable produisant de la valeur ajoutée pour l'organisation. Les plans devraient être présentés aux organes délibérants pour examen dans le cadre des dispositifs et processus existants en matière de budget et d'établissement de rapports.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Conseil fait observer que, conformément à la réponse à l'examen par les pairs réalisé en 2014 par le Comité d'aide au développement (CAD) et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) (WFP/EB.A/2014/7-D), qui définit le financement viable de l'évaluation comme une priorité, le PAM s'est engagé à affecter 0,8 pour cent du montant de ses contributions à la fonction d'évaluation. Cet objectif sera atteint progressivement d'ici à la fin de la période couverte par la politique d'évaluation pour 2016-2021. Le PAM étudie également les possibilités pour un financement viable des activités d'évaluation dans le contexte de l'examen en cours du cadre de financement. Dans le cadre du Plan de gestion, le Secrétariat soumet chaque année pour examen au Conseil le plan de travail de la fonction d'évaluation centralisée, et rend régulièrement compte de l'utilisation du budget alloué à l'évaluation centralisée dans le Rapport annuel sur l'évaluation. Les systèmes institutionnels d'établissement de rapports sur les budgets et les

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						dépenses seront adaptés pour améliorer la visibilité et la transparence des crédits alloués aux évaluations décentralisées et des dépenses correspondantes.
2014/6 Rec. 4	Fonction d'évaluation	<p>Les organes délibérants devraient ordonner aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de revoir et de réviser, s'il y a lieu, les politiques en vigueur pour la nomination des chefs des bureaux de l'évaluation afin de renforcer l'indépendance, l'intégrité, la déontologie, la crédibilité et l'intégration, en tenant dûment compte des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La durée du mandat devrait être limitée à un mandat unique non renouvelable de cinq à sept ans, sans possibilité pour le titulaire du poste d'être réengagé par la même organisation. • Le chef de l'évaluation devrait avoir des qualifications et une solide expérience dans le domaine de l'évaluation, complétées par une expérience dans les disciplines connexes de la planification stratégique, de la recherche fondamentale et opérationnelle, et de la gestion des connaissances, et posséder d'excellentes capacités de gestion et de direction. 	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le Conseil note que, conformément à cette recommandation et à la recommandation 12 issue de l'examen par les pairs de 2014 mené par le GNUE/CAD, la politique d'évaluation pour 2016–2021 prévoit que le Directeur de l'évaluation est nommé pour un mandat unique d'une durée de six ans sans possibilité de réadmission au PAM. Une circulaire de la Directrice exécutive diffusera la Charte de l'évaluation, qui précise la structure de la gouvernance et les rôles de la fonction d'évaluation au sein du PAM, ainsi que les fonctions, pouvoirs et responsabilités du Directeur de l'évaluation, et le processus de sélection de la personne devant assumer ces fonctions. Ensemble, la Charte de l'évaluation et la politique d'évaluation constituent le cadre de gouvernance de la fonction d'évaluation du PAM.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/6 Rec. 5	Fonction d'évaluation	Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), devrait demander au GNUE de collaborer pour la mise au point d'un système d'assurance qualité efficace et harmonisé pour la fonction d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation adressée au Secrétaire général et, en sa qualité de membre du CCS, participera à toute activité interinstitutions mise en place pour y donner suite. Le Bureau de l'évaluation participe activement aux activités interinstitutions, y compris l'examen et la mise à jour des normes et règles en matière d'évaluation. Le GNUE/CAD continuera de fournir des garanties quant aux fonctions d'évaluation du système des Nations Unies grâce aux examens par les pairs.
2014/6 Rec. 6	Fonction d'évaluation	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire de l'utilisation des évaluations une priorité organisationnelle reposant sur une vision, une stratégie et un cadre de résultats bien définis pour la fonction d'évaluation, et rendre compte à leurs organes délibérants du niveau, de la nature et de l'impact de l'utilisation des évaluations.	Acceptée	En cours	Ouvert	Suite aux constatations et recommandations issues de l'examen par les pairs mené en 2014 par le GNUE/CAD, le PAM prend des mesures pour accroître l'utilisation des évaluations et leur impact sur les résultats institutionnels en: élargissant le rôle du Bureau de l'évaluation dans les processus de planification et d'approbation des projets et des politiques, y compris son rôle consultatif ou d'observateur dans les comités et équipes spéciales du PAM; élaborant une stratégie d'évaluation pour la mise en œuvre de la politique d'évaluation pour 2016-2021 et en améliorant l'établissement des rapports afin d'aider le Conseil à superviser l'évaluation dans l'ensemble du PAM; et améliorant les systèmes visant à renforcer la culture institutionnelle de l'obligation redditionnelle et de l'apprentissage et à assurer que les résultats des évaluations sont pris en

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<p>compte dans les politiques, stratégies et programmes du PAM.</p> <p>Le Bureau de l'évaluation continuera de préparer des rapports de synthèse des évaluations présentant les constatations communes pour soutenir l'apprentissage interne et la gestion de la performance de l'organisation et servir de base aux politiques, stratégies et programmes à l'avenir.</p>
2014/6 Rec. 7	Fonction d'évaluation	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient demander aux bureaux de l'évaluation de réévaluer les politiques, stratégies et priorités de la fonction d'évaluation. Ils devraient ancrer la fonction d'évaluation de manière stratégique au sein de leurs organisations respectives pour en accroître l'utilité et ainsi la capacité du système des Nations Unies de faire face aux changements et défis actuels, et accentuer l'impact et la durabilité.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le GNUE/CAD a réalisé un examen par les pairs de la fonction d'évaluation du PAM en 2013–2014. La politique d'évaluation pour 2016–2021, approuvée en novembre 2015, tient compte des changements préconisés dans les recommandations issues de cet examen, y compris la mise en place de la fonction d'évaluation décentralisée (voir également la réponse à la recommandation 6). La politique d'évaluation pour 2016–2021 et la théorie du changement visent à intégrer l'évaluation dans la culture de l'obligation redditionnelle et de l'apprentissage du PAM afin de soutenir l'action que celui-ci mène pour éliminer la faim dans le monde.
2014/6 Rec. 9	Fonction d'évaluation	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient élaborer le cadre institutionnel et les systèmes d'appui requis pour accroître la qualité et la valeur ajoutée de l'évaluation décentralisée, et le rôle qu'elle pourrait jouer pour aider le système des Nations Unies à s'attaquer aux nouvelles difficultés, y compris celles liées au programme de développement pour l'après-2015, et renforcer la cohérence et	Acceptée	Appliquée	Clos	Conformément à la politique d'évaluation, le PAM a choisi d'adopter un modèle d'évaluation qui combine évaluation centralisée et évaluation décentralisée répondant à la demande. Le Secrétariat maintiendra la bonne qualité de la fonction d'évaluation centralisée et développera une fonction décentralisée sur toute la durée de ladite politique en définissant le dispositif de normes et de règles, de responsabilité et de couverture des évaluations; en améliorant à

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		l'harmonisation des évaluations à l'échelle de tout le système des Nations Unies et avec les institutions nationales.				l'échelle de tout le PAM l'aptitude à répondre aux exigences des parties prenantes; en renforçant la culture institutionnelle de l'apprentissage, avec les partenaires et en facilitant la prise de décisions fondée sur des éléments probants.
2014/8 Rec. 1	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient revoir leurs politiques ayant trait aux non-fonctionnaires, y compris la définition de la notion de non-fonctionnaire et des critères pour l'emploi de ce type de personnel, à la lumière du principe de la relation de travail conformément aux recommandations pertinentes de l'Organisation internationale du Travail.	Acceptée	Appliquée	Clos	Les politiques du PAM stipulent les conditions d'emploi et les critères propres aux contrats de non-fonctionnaires, y compris la définition de chaque contrat de ce type. Le PAM met régulièrement à jour l'ensemble de ses politiques concernant les contrats de non-fonctionnaires; la Directrice exécutive a, par exemple, mis fin à l'utilisation des contrats d'auteur en 2013, et le PAM mène actuellement un projet pilote afin de revoir les contrats de services dans les bureaux extérieurs et d'étudier la possibilité de supprimer cette modalité contractuelle au profit de contrats de fonctionnaires permanents.
2014/8 Rec. 2	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les organes délibérants ou directeurs des organisations du système des Nations Unies devraient exercer systématiquement leurs fonctions de contrôle sur l'emploi du personnel non fonctionnaire grâce à des examens réguliers des informations/données fournies par les chefs de secrétariat respectifs sur ce personnel.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Conseil fait observer que le Secrétariat inclura désormais des données statistiques sur l'emploi des consultants et autre personnel non fonctionnaire dans le Rapport annuel sur les résultats, et ce à compter du rapport qui sera présenté au Conseil à sa session annuelle de 2016.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 3	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient examiner l'emploi des non-fonctionnaires en vue de déterminer ceux d'entre eux qui sont employés de longue date dans le cadre d'une relation de travail de fait et établir un plan (à court ou à moyen terme) pour mettre fin à l'emploi prolongé inapproprié des non-fonctionnaires. Ce plan, y compris les ressources requises, devrait être présenté aux organes délibérants ou directeurs en vue de son approbation et de la fourniture de l'appui financier nécessaire.	À l'étude		Ouvert	<p>Le PAM considère que l'emploi des non-fonctionnaires comme main-d'œuvre d'appoint est un élément déterminant lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité opérationnelle et de rapport coût-efficacité. En raison de l'ampleur variable des situations d'urgence à l'échelle mondiale, le PAM doit disposer d'une capacité de déploiement rapide pour intervenir avec flexibilité, adaptabilité et agilité, mais le caractère imprévisible du financement limite sa capacité d'engager du personnel dans la durée. En utilisant les contrats de non-fonctionnaires de manière décentralisée, le PAM peut déployer rapidement du personnel qualifié. Les contrôles et les cadres de politique générale en vigueur servent à garantir que les responsables du recrutement utilisent correctement les contrats de non-fonctionnaires, et les politiques sont évaluées régulièrement (voir les réponses aux recommandations 1 et 4).</p> <p>Le PAM a établi un vivier de talents afin de recruter des personnes hautement qualifiées, y compris les non-fonctionnaires du PAM, à des postes d'administrateurs recrutés sur le plan international (voir également la recommandation 9).</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 4	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient renforcer le suivi, le contrôle et la supervision internes de l'emploi du personnel non fonctionnaire, par l'application soutenue de mécanismes efficaces de contrôle interne, une surveillance organisationnelle systématique ainsi que la collecte, l'analyse et la vérification des informations/données. Ils devraient veiller à ce qu'un département central ou une unité centrale au niveau de l'organisation soient chargés du suivi général, de l'analyse et de l'établissement de rapports sur la question.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Dans le cadre du modèle décentralisé du PAM, le pouvoir de gérer les contrats de non-fonctionnaires a été délégué aux responsables du recrutement. En application du modèle des "trois lignes de défense", des contrôles, des cadres de politique générale et des services de contrôle sont en place pour obtenir une garantie en ce qui concerne l'utilisation des contrats de non-fonctionnaires.</p> <p>La Division des ressources humaines est chargée de mettre en place des mesures de contrôle, d'élaborer des cadres de politique générale et de fournir des instructions et un appui en vue d'assurer une utilisation appropriée des contrats de non-fonctionnaires par les responsables.</p> <p>La fonction globale ressources humaines fournit un appui et mène des activités de contrôle en deuxième ligne. Ainsi, les administrateurs des ressources humaines examinent les demandes de recrutement des non-fonctionnaires afin de déterminer si du personnel possédant les compétences et l'expérience requises est disponible pour remplir les fonctions définies dans les descriptifs de postes, et exigent une évaluation de la performance pour son réemploi et le renouvellement des contrats.</p> <p>Le Bureau de l'audit interne et d'autres services de contrôle en troisième ligne fournissent une garantie indépendante concernant les risques liés à l'utilisation des contrats de non-fonctionnaires.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 5	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à l'élaboration de rapports périodiques d'analyse au plan tant interne (à la direction) qu'externe (à l'organe directeur compétent) sur l'emploi des non-fonctionnaires dans leurs organisations. Ces rapports devraient présenter des données et des analyses détaillées sur cette question, y compris le nombre de non-fonctionnaires et les dépenses connexes, leur poids dans l'effectif total, la répartition des régimes des engagements ainsi que les lieux d'affectation, l'évolution des tendances, les risques potentiels et les mesures correspondantes.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM s'est engagé à présenter des rapports de qualité au plan tant interne qu'externe sur les ressources humaines et l'emploi des non-fonctionnaires. Concernant l'établissement des rapports en interne, la Division des ressources humaines est dotée spécialement d'une Sous-Division de l'appui aux systèmes informatiques et de l'établissement des rapports sur les ressources humaines, et présente des rapports internes pour appuyer la prise de décisions par la direction. Concernant les rapports destinés aux organes délibérants, prière de se rapporter à la réponse à la recommandation 2.
2014/8 Rec. 6	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que des directives pratiques actualisées et unifiées sur l'emploi des non-fonctionnaires soient mises en place pour guider les responsables participant à la prise de décisions concernant le recours aux régimes des engagements de ce personnel.	Acceptée	Appliquée	Clos	Les politiques du PAM stipulent les conditions d'emploi, les critères de sélection et les responsabilités pour l'utilisation des contrats de non-fonctionnaires. Le Manuel des ressources humaines, qui peut être consulté par l'ensemble du personnel, regroupe les politiques du PAM dans un format wiki convivial. La fonction globale Ressources humaines fournit aux responsables un appui et des instructions supplémentaires concernant le recours approprié aux régimes des engagements des non-fonctionnaires.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 7	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que les personnes qui travaillent pour l'organisation en vertu de contrats de sous-traitance/d'externalisation bénéficient de conditions de travail décentes, y compris un salaire équitable ainsi que des avantages sociaux et des droits appropriés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Comme cela est exposé dans le rapport, les conditions d'emploi des non-fonctionnaires au PAM comprennent un plan d'assurance maladie, une assurance décès et invalidité, des prestations d'invalidité de courte durée et des documents de voyage des Nations Unies si nécessaire. Le personnel non fonctionnaire sur le terrain peut également avoir droit à des congés annuels, de maladie et de maternité, et bénéficier d'un régime de retraite. La Division des ressources humaines revoit régulièrement les politiques concernées pour déceler les éventuelles lacunes et garantir que les conditions d'emploi sont équitables et avantageuses.
2014/8 Rec. 8	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que la politique de représentation équilibrée des sexes et les mesures connexes s'appliquent aux non-fonctionnaires, y compris aux Volontaires des Nations Unies (VNU). Cette représentation devrait être favorisée et contrôlée dans le cadre de la politique générale d'égalité des sexes.	Acceptée	Appliquée	Clos	La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes précise qu'il incombe principalement aux hauts responsables de prendre l'initiative de la représentation paritaire des femmes et des hommes, et de mener une action de sensibilisation à cet égard. Le PAM s'est fixé des objectifs en matière de représentation équilibrée des sexes dans le cadre du dispositif d'acquisition de talents pour le personnel engagé pour une durée déterminée. Le personnel non fonctionnaire constituant une main-d'œuvre d'appoint, il n'existe pas d'objectifs clairs en matière de parité des sexes.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 9	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient permettre aux non-fonctionnaires employés de longue date (y compris les VNU) de postuler comme candidats internes aux postes vacants, par mesure d'équité et pour réduire le nombre de non-fonctionnaires employés pendant de longues périodes dans les organisations.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM a établi un vivier de talents afin de faciliter le recrutement de personnes hautement qualifiées qui pourraient jouer un rôle important pour éliminer la faim. Les non-fonctionnaires, quel que soit le type de contrat de travail, y compris les VNU, peuvent soumettre leur candidature pour le vivier de talents et sont encouragés à le faire.</p> <p>Les candidatures des personnes retenues sont conservées pour une période de 12 mois dans le vivier de talents. Les responsables du recrutement examinent les candidatures retenues pour des possibilités d'emploi à court et à long terme à des postes d'administrateurs internationaux de niveau débutant et d'encadrement intermédiaire (P-2, P-3 et P-4) dans les bureaux du PAM à travers le monde.</p>
2014/8 Rec. 10	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce qu'il y ait un mécanisme clair, juste et rationnel pour déterminer et ajuster les niveaux de rémunération des non-fonctionnaires, notamment ceux ayant de longs états de service.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Les politiques du PAM sur la gestion des contrats des non-fonctionnaires constituent un cadre général pour établir et ajuster les niveaux de rémunération du personnel non fonctionnaire essentiellement fondés sur les états de service.</p> <p>Il existe des critères précis pour chaque type de contrats. Par exemple, la rémunération du personnel recruté sur le plan local doit être conforme aux niveaux de rémunération pour un emploi similaire sur le marché du travail local, alors que celle du personnel non fonctionnaire recruté sur le plan international se fonde sur le cadre de référence institutionnel de rémunération à l'échelle mondiale.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/8 Rec. 11	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que les non-fonctionnaires employés pendant de longues périodes (y compris les VNU) aient accès à des mécanismes internes formels de justice appropriés. À cette fin, ils devraient envisager de les autoriser à avoir accès aux mécanismes existants ou de créer un autre système pratique à leur intention.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Les consultants peuvent recourir à la procédure d'appel établie dans le statut et le règlement du personnel du PAM et de la FAO, qui prévoient en dernier recours de saisir le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.</p> <p>Le personnel non fonctionnaire titulaire de contrats de services ou d'accords de services spéciaux peut recourir aux procédures de règlement des litiges stipulées dans leurs contrats, qui prévoient la possibilité de régler selon le règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international les litiges ne pouvant être résolus à l'amiable ou par une procédure de conciliation.</p> <p>Ces dernières années, les litiges entre le PAM et le personnel non fonctionnaire ont été résolus par des demandes présentées à la Directrice exécutive, de manière informelle avec l'appui de l'Ombudsman ou par voie d'arbitrage et de négociations directes avec le PAM.</p>
2014/8 Rec. 12	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, à titre prioritaire, garantir et formaliser l'accès des non-fonctionnaires (y compris les VNU) à la médiation, au Bureau de la déontologie, au Bureau de l'Ombudsman et à d'autres mécanismes informels de résolution de conflits, et veiller à ce que les non-fonctionnaires puissent avoir recours aux politiques de prévention du harcèlement et de dénonciation. En outre, ces derniers devraient être informés de ces droits.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Tous les non-fonctionnaires du PAM ont accès à des services informels de résolution de conflits fournis par le Bureau de l'Ombudsman, qui gère également les services de médiation, et par le programme des conseillers pour le respect du travail. Une aide en cas de conflit est assurée par les services de conseil au personnel et un réseau de soutien de pairs bénévoles.</p> <p>Les non-fonctionnaires du PAM ont également accès au Bureau de la déontologie, que le PAM considère comme un mécanisme formel, pour des conseils confidentiels et la protection des dénonciateurs d'irrégularités. S'agissant de la politique du PAM en matière de protection des</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						dénonciateurs d'irrégularités, "[l]a protection contre d'éventuelles représailles bénéficie à tout membre du personnel du PAM recruté sur le plan national ou international (quels que soient le type et la durée de son engagement), consultant, stagiaire, titulaire de contrat de services, titulaire d'accord de services spéciaux, volontaire des Nations Unies ou bénévole".
2014/9 Rec. 1	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les organes délibérants des entités des Nations Unies devraient charger les chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs d'actualiser les politiques, les procédures, les directives et les systèmes de suivi existants et, le cas échéant, d'élaborer des outils spécifiques pour assurer une gestion efficace et efficiente des activités postérieures à la passation des marchés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil fait observer qu'au PAM environ 80 pour cent des dépenses pour achats sont consacrées aux marchés qui sont gérés avant et après leur passation directement par des fonctionnaires chargés des achats ou des expéditions, et que la plupart des autres dépenses sont effectuées dans des domaines spécifiques (comme l'ingénierie ou les technologies de l'information) pour lesquels des procédures sur mesure sont déjà en place. Les fonctionnaires chargés des achats et des expéditions doivent démontrer qu'ils possèdent des compétences fonctionnelles dans la gestion des marchés; ces capacités sont évaluées dans le cadre de l'évaluation des prestations professionnelles PACE. Le Conseil reconnaît l'importance de la gestion des marchés et relève que l'amélioration des directives est une mission essentielle de la nouvelle Division chargée de la chaîne d'approvisionnement.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/9 Rec. 2	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient inclure dans leur rapport annuel sur les contrôles internes une déclaration émanant des personnes ayant compétence en matière d'achats et de gestion des marchés certifiant que l'exécution des marchés s'est effectuée en pleine conformité avec les politiques, procédures et règles de l'organisme concerné.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM continuera de faire ressortir les faiblesses importantes du contrôle interne, y compris toute lacune concernant la gestion des contrats, dans la Déclaration sur le contrôle interne présentée chaque année par la Directrice exécutive. Le PAM fournit des instructions aux responsables afin d'appuyer la préparation des déclarations d'assurance, y compris une liste de contrôle avec plusieurs questions relatives à la gestion des marchés.
2014/9 Rec. 3	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les organes délibérants des entités des Nations Unies devraient charger les chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs de mettre en place un système en vertu duquel les personnes désignées pour gérer les marchés après la passation sont informées par écrit des responsabilités et des obligations qui leur incombent lorsqu'elles gèrent un marché, et possèdent les qualifications requises pour gérer ce marché.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil fait observer qu'au PAM la plupart des marchés sont gérés par des fonctionnaires chargés des achats ou des expéditions ayant les qualifications professionnelles requises ou par le personnel désigné qui gère des types de projets et de marchés bien précis dans ses domaines de compétence fonctionnelle. Ces fonctionnaires doivent démontrer qu'ils possèdent des compétences fonctionnelles dans la gestion des marchés, et ces compétences sont évaluées dans le cadre de l'évaluation des prestations professionnelles PACE.
2014/9 Rec. 4	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient réévaluer les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion des marchés après leur passation, compte tenu du volume, du montant, de la complexité et de la nature des marchés en cours et projetés, et décider quelles sont les structures d'appui optimales requises (structures centralisées ou décentralisées, par exemple) pour garantir le meilleur rapport qualité-prix et	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a récemment transformé ses structures d'appui aux achats en un modèle de chaîne d'approvisionnement répondant aux pratiques optimales, et a en conséquence adapté son architecture organisationnelle et la gestion des ressources, ainsi que cela est exposé dans le point sur le Plan de gestion présenté au Conseil en novembre 2015. Le PAM a décentralisé la fonction achats, y compris la gestion des marchés, et l'a confiée aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux pour les marchés jusqu'à un montant déterminé; les activités d'achat plus importantes

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		faire en sorte que les objectifs de l'organisme soient atteints.				et spécialisées sont menées avec l'appui direct de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement ou celui d'autres domaines fonctionnels, selon le cas.
2014/9 Rec. 5	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mettre en place en interne une formation spécifique à la gestion des marchés qui comporterait des volets obligatoires pour toutes les personnes gérant des marchés d'une ampleur, d'un montant et d'une complexité déterminés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Comme cela est souligné dans la réponse à la recommandation 1, au PAM, la plupart des marchés sont gérés par des fonctionnaires chargés des achats ou des expéditions ayant les qualifications professionnelles requises ou par le personnel spécialisé qui gère des types de marchés bien précis. La gestion des marchés est une compétence fonctionnelle évaluée dans le cadre de l'évaluation des prestations professionnelles PACE. Des plans d'apprentissage et de développement individuels sont définis pour chaque membre du personnel dans le cadre de l'évaluation PACE. Le personnel en charge de la gestion des marchés suit une formation appropriée, y compris la formation professionnelle accréditée par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements.
2014/9 Rec. 6	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer que les supérieurs hiérarchiques des personnes qui gèrent des marchés intègrent des critères relatifs à cette activité dans l'appréciation annuelle du comportement professionnel des intéressés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Comme cela est souligné dans la réponse à la recommandation 1, au PAM, la plupart des marchés sont gérés par des fonctionnaires chargés des achats ou des expéditions ayant les qualifications professionnelles requises ou par le personnel spécialisé qui gère des types de marchés bien précis. L'évaluation des prestations professionnelles est fondée sur les compétences fonctionnelles, dont la gestion des marchés.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/9 Rec. 7	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que, pour les marchés portant sur un certain montant et présentant une certaine complexité, des plans de gestion des risques soient en place, couvrant les activités postérieures à la passation des marchés. Ces plans devraient inclure des mesures visant à réduire les risques et désigner clairement les personnes responsables de l'application de telles mesures.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM continuera d'inclure des mesures visant à atténuer les risques pour les marchés présentant une certaine complexité et portant sur un montant élevé, avec l'approbation de la direction ou du comité des marchés, des garanties de bonne exécution, des contrôles préalables, des clauses contractuelles et d'autres mesures en fonction du produit, de l'article ou du service concerné.
2014/9 Rec. 8	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer qu'il existe au sein de leurs organismes respectifs un système permettant de documenter l'exécution par le fournisseur de ses obligations contractuelles et de faire rapport à ce sujet; ils devraient aussi déterminer les responsabilités pour ce qui est de veiller à l'exhaustivité du rapport sur la performance du fournisseur.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM continuera d'étudier la mise en place de nouveaux systèmes permettant de centraliser les rapports sur la performance des fournisseurs. La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a nommé un fonctionnaire chargé de la gestion des fournisseurs qui définira les orientations nécessaires.
2014/9 Rec. 9	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mener une étude au sein de leurs organismes respectifs pour analyser les causes des modifications apportées aux marchés au-delà de certains seuils et mettre en évidence les failles systémiques qui contribuent aux accroissements de coûts et aux retards. Des mesures correctives devraient être prises pour remédier à ces failles.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le comité des marchés continuera d'examiner les causes des modifications apportées aux marchés.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2014/9 Rec. 10	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que, s'il y a lieu, des dommages et intérêts d'un montant approprié et d'autres recours soient prévus dans les clauses types des marchés et soient utilisés judicieusement afin de protéger les intérêts et les droits de leurs organismes respectifs.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM continuera de définir des dommages et intérêts d'un montant approprié dans les clauses types et veillera à ce que ces recours soient utilisés convenablement.
2014/9 Rec. 11	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient augmenter les capacités de leurs systèmes informatiques existants tels que les progiciels de gestion intégrés, ou envisager d'autres systèmes spécialisés de gestion des marchés, pour appuyer les activités postérieures à la passation des marchés, en se fondant sur une analyse coûts-avantages et en tenant compte de la nécessité à laquelle répond une telle fonctionnalité.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Comité de pilotage sur les systèmes d'information de gestion du PAM continuera d'étudier les améliorations du système, y compris celles liées à la gestion des marchés, conformément à la structure de gouvernance pour les investissements dans les technologies de l'information.
2015/1 Rec. 6	Évaluation de l'intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent par les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient ordonner à leurs services techniques respectifs de réexaminer leurs travaux afin de déterminer s'il y a des domaines dans lesquels le programme en faveur d'un travail décent peut être lié à leurs activités et de rendre les liens existants plus explicites. Ces organismes peuvent souhaiter coopérer avec l'Organisation internationale du Travail pour que celle-ci les aide au cours de ce processus.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM réexaminera ses travaux afin de déterminer les domaines dans lesquels le programme en faveur d'un travail décent peut être lié à ses activités et de rendre les liens existants plus explicites.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2015/5 Rec. 1	Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient soumettre aux organes directeurs de ceux-ci une stratégie de lutte contre les changements climatiques à long terme, applicable à l'échelle du système et conforme aux résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les prier de l'adopter et de fournir l'appui nécessaire à sa bonne mise en œuvre, afin de parvenir à des résultats provisoires mesurables d'ici à 2020.	Acceptée		Clos	Le PAM participera aux activités interinstitutions afin de donner suite à la recommandation concernant la mise en place à l'échelle du système des Nations Unies d'une stratégie à long terme relative au changement climatique, et sollicitera l'aval et l'appui du Conseil, le cas échéant. Le Secrétariat prévoit de présenter au Conseil pour approbation une politique en matière de changement climatique en 2016.
2015/5 Rec. 2	Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies dont les domaines d'activité présentent des liens directs ou indirects avec la question des changements climatiques devraient approuver et appuyer la participation de ces organismes à une stratégie de lutte contre les changements climatiques applicable à l'échelle du système et conforme aux résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.	Acceptée		Clos	Le Conseil note que le PAM participera aux activités interinstitutions menées pour donner suite à la recommandation 1, qui préconise une stratégie à long terme et applicable à l'échelle du système pour lutter contre les changements climatiques. Le Conseil constate en outre que le Secrétariat s'est engagé à solliciter son aval et son appui, le cas échéant.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2015/5 Rec. 3	Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies dont les domaines d'activité présentent des liens évidents avec la question des changements climatiques devraient élaborer et adopter une méthode commune pour définir les critères visant à garantir la traçabilité du financement des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, en veillant à ce que cette méthode soit compatible et cohérente avec les méthodes de l'action climatique.	Acceptée		Clos	Le PAM souscrit à la recommandation visant à améliorer à l'échelle du système le suivi des ressources nécessaires pour les activités relatives au changement climatique. Néanmoins, la mise en œuvre de cette recommandation peut poser des difficultés pratiques étant donné que la plupart des organismes des Nations Unies ne disposent pas actuellement de la capacité d'établir des rapports budgétaires thématiques. Le PAM participera aux activités interinstitutions menées pour donner suite à cette recommandation.
2015/5 Rec. 4	Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes membres du CCS devraient promouvoir, sous la direction du Secrétaire général en sa qualité de Président du CCS, l'élaboration d'un cadre commun d'échange d'informations permettant de mesurer et de suivre les activités et les ressources que le système des Nations Unies consacre à la lutte contre les changements climatiques, par secteur et par type de financement, pour garantir que ces activités soient menées de la façon la plus économique et efficace possible.	Acceptée		Clos	Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et, en sa qualité de membre du CCS, il est disposé à participer à toute activité interinstitutions mise en place pour y donner suite.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2015/5 Rec. 6	Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies participant à des activités au titre du PNUAD devraient faire en sorte que ces derniers appliquent les principes directeurs du GNUD concernant l'intégration des changements climatiques dans le PNUAD et fassent fond sur les bonnes pratiques existantes en matière de collaboration avec les organes compétents de la Convention, pour appuyer l'action climatique aux niveaux national et régional, en étroite coopération avec les coordonnateurs résidents, et contribuer à renforcer les capacités des pays en développement par l'intermédiaire des Bilans communs de pays et des PNUAD.	Acceptée		Clos	Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et se réjouit de collaborer avec le GNUD et les coordonnateurs résidents pour appuyer l'action menée au titre du PNUAD.

* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

** Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM.

*** Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2010/1 Rec. 8	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations prenant part aux services de soutien communs offerts aux centres des Nations Unies là où se trouvent leurs locaux et leurs bureaux devraient convenir de tenir compte des facteurs environnementaux sur la base des meilleures pratiques locales et adopter un système de gestion de l'environnement qui serait intégré à l'administration de leurs installations et bâtiments communs et de leurs services des achats.	Acceptée	Appliquée	Clos	En 2015, le PAM a pris part à un projet pilote coordonné par l'ONU durable (une division du Programme des Nations Unies pour l'environnement) avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement afin de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) au sein des organismes des Nations Unies. Le projet pilote porte essentiellement sur les activités du PAM à Nairobi (Kenya). Le PAM commencera parallèlement à mettre en service le SGE dans ses opérations au Kenya en dehors de Nairobi et à Rome, l'objectif à long terme étant de le déployer à l'échelle mondiale. Les travaux visant à mettre en place le SGE se poursuivront en fonction des ressources disponibles.
2010/1 Rec. 10	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui exercent des activités sur le terrain devraient établir des politiques et des directives internes en matière d'achats responsables qui tiendraient compte des conditions locales du pays hôte et des besoins des bureaux extérieurs.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les achats responsables sont un domaine prioritaire dans la mise en place expérimentale du SGE (voir la recommandation 8). Pendant toute la durée du projet pilote, le PAM examinera les politiques et les directives en vue de recenser les possibilités d'intégrer le concept de durabilité dans les phases d'achat, d'utilisation et d'élimination. Avec le soutien d'un partenaire privé, le PAM dispense actuellement à titre d'essai à son personnel une formation aux achats responsables à Rome et dans des bureaux extérieurs déterminés.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2010/3 Rec. 10	La déontologie dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'une formation obligatoire en déontologie soit dispensée à tous les fonctionnaires de leur organisation, y compris par des cours obligatoires de recyclage tous les trois ans, et ils devraient donner l'exemple en participant à cette formation.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le Bureau de la déontologie adopte une démarche globale associant des activités de sensibilisation, de communication et de formation menées dans différents cadres pour promouvoir une culture de l'éthique. Le Bureau de la déontologie a mis en place un partenariat avec d'autres divisions pour expliciter l'articulation entre la déontologie et des processus tels que la Déclaration sur le contrôle interne, la gestion de la performance en matière de ressources humaines et le programme de déclaration de situation financière. Le Bureau de la déontologie continuera par ailleurs à former des conseillers chargés de favoriser des relations de travail fondées sur le respect afin d'en faire des "ambassadeurs de la déontologie".</p> <p>Le Bureau de la déontologie a passé un contrat avec un fournisseur pour l'élaboration d'un cours en ligne sur l'éthique, et a engagé un expert externe pour la conception des modules de cours, notamment sur la discrétion, la confidentialité, la protection des données personnelles et la sécurité des informations. Les domaines fonctionnels, y compris les ressources humaines, les services juridiques, le bureau chargé de la problématique hommes-femmes, et les services chargés de la communication, ont apporté des contributions. Les parties prenantes auront la possibilité de faire le point sur le cours avant qu'il ne soit achevé et mis à la disposition de l'ensemble du personnel du PAM grâce au système de gestion de l'apprentissage.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2010/7 Rec. 10	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les programmes de formation du personnel hors siège comprennent une formation adéquate en matière d'administration et de gestion des fonds d'affectation spéciale.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les procédures et les lignes directrices applicables aux fonds d'affectation spéciale ont été mises à jour à l'issue de vastes consultations avec les parties prenantes au sein des bureaux régionaux, des divisions concernées du Siège et du groupe de direction. Le Secrétariat a préparé un manuel exhaustif concernant les fonds d'affectation spéciale, qui devrait être publié prochainement.
2011/5 Rec. 1	Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui n'ont pas encore élaboré de document autonome sur l'application du principe de responsabilité devraient le faire à titre prioritaire en s'inspirant des conditions énoncées dans le présent rapport.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>En 2000, le Groupe de travail sur la gouvernance constitué par le Conseil d'administration a recommandé que le dispositif d'application du principe de responsabilité comporte trois volets: un Rapport annuel sur les résultats présenté en même temps que les comptes annuels vérifiés; les enseignements tirés des constatations issues des évaluations; et des rapports normalisés sur les projets (WFP/EB.A/2000/4-D). Depuis 2000, le PAM a amélioré son cadre d'obligation redditionnelle:</p> <p>Le Comité d'audit a été créé, et son mandat révisé.</p> <p>Une Déclaration sur le contrôle interne signée par la Directrice exécutive a été ajoutée à l'ensemble des états financiers annuels.</p> <p>Un cadre de contrôle interne a été mis en place et actualisé conformément aux pratiques optimales internationales.</p> <p>Le Département de la gestion des ressources a été créé et réunit les fonctions gestion des ressources et gestion de la performance.</p> <p>La politique en matière de gestion globale des risques a été approuvée par le Conseil d'administration.</p>

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/6 Rec. 1	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une politique/stratégie de continuité des opérations, comprenant l'attribution aux responsables du plan de continuité des opérations de la tâche de le mettre en œuvre, à soumettre pour information aux organes délibérants.	Acceptée	Appliquée	Clos	Une circulaire de la Directrice exécutive publiée en octobre 2012 décrit les principes, la portée, l'organisation et la gestion du programme de continuité des opérations du PAM, ainsi que la stratégie à suivre pour le mettre en œuvre. Le Directeur des services d'urgence est chargé de la mise en œuvre du programme de continuité des opérations.
2011/6 Rec. 3	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer et adopter un plan de continuité des opérations documenté, fondé sur une évaluation des risques, une identification des fonctions essentielles et des objectifs en matière de délais de reprise.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM a procédé en juin 2014 à une analyse d'impact approfondie concernant les activités de tous les domaines fonctionnels. Les stratégies de reprise des procédures opératoires essentielles ont été répertoriées et intégrées dans le guide électronique et le répertoire des descriptifs des procédures opératoires du PAM à des fins de formation et d'autoassistance. Un plan de continuité des opérations a été établi pour le Siège dans son sens élargi, y compris les bureaux régionaux, et est en cours d'approbation par la haute direction. Les fonctions essentielles et les objectifs concernant leurs délais de reprise ont été déterminés pour chaque domaine fonctionnel.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/6 Rec. 8	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la formation dans le domaine de la continuité des opérations fasse partie des cours de renforcement des compétences et de perfectionnement du personnel, notamment de la formation d'initiation, et qu'une formation périodique soit organisée à l'intention du personnel essentiel des organisations, en tant que partie intégrante de la continuité des opérations.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le projet de plan de gestion des crises et de continuité des opérations comprend une section sur les exercices, le maintien en état et la révision conformément au cadre de gestion des situations d'urgence du Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies.</p> <p>Un exercice de réponse institutionnelle à une crise a été mené entre juin et août 2015. L'objectif premier consistait à valider les plans de continuité des opérations et de gestion des crises du Siège dans son sens élargi, y compris en formant le personnel et en testant les processus et systèmes requis pour le transfert des fonctions d'un endroit à l'autre. Le PAM organisera régulièrement une formation à l'intention du personnel essentiel; le prochain exercice de formation aura lieu au cours du premier trimestre de 2016.</p>
2013/1 Rec. 1	Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer des politiques et directives spécifiquement consacrées à l'utilisation stratégique des accords à long terme pour les opérations d'achat effectuées par leur entité. Ces politiques et directives devraient s'attacher à préciser l'objectif, les avantages, les inconvénients, les stratégies possibles, les principaux éléments et les types d'accords à long terme, et indiquer quand et comment les mettre en place.	Acceptée	En cours	Ouvert	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement inclura les instructions recommandées dans son Manuel pour la passation des marchés de biens et de services, qu'elle révisera en 2016.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2013/1 Rec. 2	Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient mettre en œuvre une politique qui implique d'assortir chaque accord à long terme d'un plan de gestion des contrats fixant clairement la répartition des tâches, les attributions et obligations de toutes les parties concernées, ainsi que les mécanismes de contrôle et de responsabilisation. Il convient de donner aux gestionnaires de contrats des directives détaillées, méthodes et outils à cet effet (y compris des clauses et mécanismes contractuels appropriés).	Acceptée	En cours	Ouvert	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement inclura les instructions recommandées dans son Manuel pour la passation des marchés de biens et de services, qu'elle révisera en 2016.
2013/2 Rec. 1	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient passer en revue leurs cadres réglementaires respectifs régissant la gestion des dossiers et des archives et les reconfigurer dans un ensemble global et parfaitement clair de principes, de règles et de procédures à visée pratique, pour suivre le rythme de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la tenue des dossiers et les progrès de la technologie utilisée à cette fin, et couvrir, dans son intégralité, le cycle de vie des	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Un cadre détaillé de gestion des dossiers est en place. Une circulaire de la Directrice exécutive arrête les principes et les procédures de gestion des dossiers, et des directives en précisent les modalités d'application et prévoient la publication d'un manuel. Les principes arrêtés prévoyaient la gestion de dossiers informatisés.</p> <p>En ce qui concerne la gestion des archives physiques, le PAM a mis à jour ses systèmes de gestion des archives pour améliorer la gestion du cycle de vie et met actuellement à jour sa politique en matière de conservation des documents. Le PAM a envisagé de mettre en place un processus de numérisation des documents d'archives présentant un grand intérêt, mais s'abstiendra de le faire pour le moment en raison des coûts élevés de mise en œuvre.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		informations enregistrées. Ils devraient garantir la stricte application de ces principes, procédures et règles à tout document considéré comme un dossier de l'organisation ou de l'entité.				
2013/2 Rec. 4	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient faire en sorte que les systèmes d'information qui saisissent, créent ou gèrent les dossiers électroniques soient conformes aux normes internationales d'archivage et de préservation des dossiers et archives numériques.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM s'est engagé à adopter des normes internationales telles que les normes ISO 16175, permettant d'améliorer la qualité d'ensemble de la gestion des dossiers et de mettre en place une plateforme améliorée de gestion des dossiers, très probablement en combinaison avec un nouveau système de gestion des documents en vue d'une coordination harmonieuse.
2013/3 Rec. 2	Procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient enjoindre à leur bureau chargé de la gestion des ressources humaines d'élaborer et d'appliquer des directives appropriées pour repérer, sélectionner et préparer suffisamment en amont les candidats potentiels au poste de coordonnateur résident.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM souscrit à cette recommandation, et il a mis en place des activités visant à repérer, sélectionner et préparer des candidatures au poste de coordonnateur résident. Le PAM continuera de perfectionner ses méthodes à partir des enseignements tirés en 2015, en vue de constituer une réserve de candidats solides étant bien placés pour réussir au terme du processus d'évaluation et devenir coordonnateurs résidents.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2014/1 Rec. 1	Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient examiner régulièrement la stratégie/politique de mobilisation des ressources, notamment en orientant et en supervisant sa mise en œuvre et en veillant au suivi et à l'examen de mises à jour périodiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil rappelle que la stratégie institutionnelle en matière de partenariat pour 2014-2017 a été présentée à sa session annuelle de 2014 (WFP/EB.A/2014/5-B). Il est d'accord avec la réponse interinstitutions du CCS à la recommandation, qui appelle les organes délibérants à examiner les stratégies de mobilisation des ressources, tout en mettant en garde contre le risque d'alourdir le processus d'établissement des rapports (document A/69/737/Add.1 de l'Assemblée générale en date du 7 août 2015).
2014/1 Rec. 5	Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies	Afin d'alléger la charge liée à la présentation des rapports, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient engager un dialogue avec leurs donateurs respectifs pour convenir d'obligations communes en matière d'établissement de rapports qui simplifieraient le processus de rapport pour les organisations respectives et répondraient aux besoins d'information des donateurs.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>En 2015, le Secrétariat a continué de faire avancer le projet d'amélioration des rapports sur les résultats, qui vise à rationaliser l'établissement des rapports et à engager avec les donateurs une concertation sans a priori reposant sur des données probantes à propos du modèle de rapport normalisé sur les projets. Le projet est actuellement mené dans le cadre de la transition vers les plans stratégiques de pays, et en vue du prochain plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels.</p> <p>Lors d'une consultation informelle en mai 2015, le Secrétariat a présenté une structure révisée du texte de présentation du rapport normalisé sur les projets, qui regroupe les informations relatives au projet en un descriptif de pays. La nouvelle présentation sera utilisée pour les rapports normalisés sur les projets de 2015, publiés en 2016. Le Secrétariat améliorera les rapports normalisés sur les projets à l'aide d'une méthode itérative; la prochaine itération comprendra une amélioration de la présentation des données financières des rapports normalisés sur les projets, ainsi qu'une mise au point de l'examen du cadre de financement du PAM.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
						Le PAM continuera d'engager le dialogue avec les donateurs afin de déterminer les répercussions que ces modifications sont susceptibles d'entraîner sur les informations spécifiques demandées par certains donateurs.
2014/3 Rec. 1	Projets d'équipement, de modernisation et de construction dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir des mécanismes de contrôle étroit et d'établissement de rapports périodiques pour les projets d'investissement, de modernisation et de construction, dans toutes les phases du projet.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Une circulaire de la Directrice exécutive publiée en octobre 2014 précise les responsabilités afin d'assurer une exécution efficiente et des résultats de qualité grâce au renforcement des directives, de la gestion des risques et des contrôles en matière de services d'ingénierie et de travaux de construction. Elle crée officiellement les services d'ingénierie du PAM, qui s'appuient sur des compétences spécialisées et ont pour mission d'apporter un soutien et de fournir des indications en ce qui concerne les normes et les aspects techniques pour les services d'ingénierie et les travaux de construction.</p> <p>Le Secrétariat a publié en 2015 des directives d'application précisant les responsabilités, les modalités et les procédures détaillées de gestion et de supervision des services d'ingénierie et des travaux de construction, conformément aux meilleures pratiques du secteur.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2014/3 Rec. 4	Projets d'équipement, de modernisation et de construction dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que les 19 pratiques optimales énumérées dans le présent examen soient suivies dans les projets d'investissement, de modernisation ou de construction.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le Secrétariat a élaboré des lignes directrices et des procédures qui reprennent les fondements des pratiques optimales exposés dans le rapport et qui prennent acte du caractère spécialisé et intégré des travaux d'ingénierie, de la conception et de la passation des marchés jusqu'à la réception des travaux.</p> <p>Le PAM considère que le rapport met à juste titre l'accent sur la nécessité de disposer en permanence des compétences spécialisées nécessaires pour gérer toutes les étapes de projets d'ingénierie ou de construction complexes. En particulier, la passation des marchés de construction, qui fait partie du processus de gestion des travaux de construction, est une activité spécialisée qui nécessite d'être renforcée de manière appropriée en s'appuyant sur l'expérience et les compétences de spécialistes du secteur. En application de la circulaire de la Directrice exécutive, le PAM s'est officiellement doté d'une cellule spécialisée dans le cadre des services d'ingénierie du PAM.</p>
2014/4 Rec. 12	Examen après Rio+20 des questions de gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	<p>Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies participant à des activités dans le cadre du PNUAD devraient:</p> <p>a) adopter une politique de sensibilisation et de formation; appuyer le renforcement des capacités au sein des équipes de pays des Nations Unies; diffuser les notes d'orientation du GNUD sur l'intégration de la durabilité environnementale et des trois dimensions du développement durable dans le processus du PNUAD;</p>	Acceptée		Clos	<p>Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation tout en reconnaissant que des aspects pratiques de sa mise en œuvre doivent être examinés au niveau interinstitutions. Il attend avec intérêt la réponse interinstitutions du CCS à ce rapport.</p> <p>Le PAM continuera de participer aux activités interinstitutions dans ce domaine, y compris toute activité menée pour donner suite à cette recommandation. Ainsi, le PAM collabore avec le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies pour tester le Cadre de durabilité environnementale et sociale des Nations Unies. Voir les réponses aux recommandations formulées dans le rapport 2015 du CCI sur les changements climatiques.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		<p>b) appuyer la mise en œuvre de la politique susmentionnée et des compétences pertinentes dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies avec, le cas échéant, la participation et la contribution effectives de spécialistes et d'experts du PNUE et des AME, ainsi qu'avec l'aide active d'experts d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes qui ont des connaissances et des compétences dans le domaine de l'environnement travaillant sous la direction du coordonnateur résident.</p>				

ANNEXE III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2008/4 Rec. 3 (note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies. Vue d'ensemble du recours à des sociétés de consultants et des questions ayant trait à la gestion des achats et des contrats	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que des politiques et des procédures claires soient en place pour aider le personnel à déterminer dans quelles circonstances il faut faire appel aux services de consultants.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le recours aux services de consultants est une décision de la direction. Le PAM fait appel aux services de consultants rémunérés et non rémunérés lorsque des compétences extérieures ou une analyse indépendante sont nécessaires. Le PAM fournit des indications concernant l'acquisition des services, y compris les services de consultants, dans le cadre de ses instructions sur les achats d'articles non alimentaires. L'amélioration des instructions, s'il y a lieu, est une mission de la nouvelle Division chargée de la chaîne d'approvisionnement.
2008/4 Rec. 6 (note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies. Vue d'ensemble du recours à des sociétés de consultants et des questions ayant trait à la gestion des achats et des contrats	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient revoir les seuils officiels de mise en concurrence afin d'en introduire de nouveaux si nécessaire.	Acceptée	En cours	Ouvert	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement revoit actuellement les seuils. Les seuils révisés seront pris en compte dans les circulaires, les directives et les manuels sur la chaîne d'approvisionnement mis à jour.
2011/1 Rec. 12 (note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient adopter, à titre prioritaire, une politique de sanctions applicables aux fournisseurs de façon à améliorer la transparence et la responsabilité dans les activités d'achat.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le cadre de gestion des fournisseurs établi par le Comité de haut niveau sur la gestion comprend un modèle de cadre d'action définissant les critères d'admission des fournisseurs. Une circulaire de la Directrice exécutive consacrée à ce cadre a été publiée.

ANNEXE III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

Rec. No.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/1 Rec. 13 (note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer un mécanisme formel d'examen des plaintes formulées par les fournisseurs, afin de renforcer l'objectivité, l'équité, la transparence et la cohérence du processus d'achat.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement reçoit très peu de plaintes, qu'elle traite dès leur réception. Elle a nommé un fonctionnaire chargé de la gestion des fournisseurs qui examinera les plaintes et soumettra les cas complexes au comité des marchés, si nécessaire.
2014/1 Rec. 5 (note)	Emploi de retraités et de fonctionnaires ayant dépassé l'âge obligatoire de la retraite dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations qui ne l'ont pas encore fait devraient mettre en place une planification efficace des effectifs et de la relève en ce qui concerne les postes occupés par des personnes qui doivent prendre leur retraite, prendre des mesures pour annoncer tous les avis de vacance des postes en question au moins six mois à l'avance et faire en sorte que le recrutement soit opéré en temps voulu.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM a intégré la planification de la relève dans les processus de réaffectation existants. Il assurera une planification stratégique de la relève pour les postes occupés par des personnes devant prendre leur retraite d'ici à octobre 2016 lors de l'exercice de réaffectation de mi-année en 2016. La Division des ressources humaines a annoncé en interne les avis de vacance des postes approuvés et budgétisés, et les candidats seront sélectionnés d'ici à février 2016.</p> <p>En outre, la Directrice exécutive a récemment publié une circulaire qui établit les procédures pour constituer un vivier de candidats internes pouvant être réaffectés à des postes de direction P5 et D1. Le vivier interne et le vivier de talents pour des postes P2 à P4 (voir la réponse à la recommandation 9 relative au personnel non fonctionnaire) permettront d'améliorer la démarche du PAM en matière de planification de la relève.</p>

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Corps commun d'inspection
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SGE	système de gestion de l'environnement
VNU	Volontaires des Nations Unies